



Commune de Mœurs - Verdey

Journal Communal

Juin 2015 - IPNS

Horaires d'ouverture de la mairie:

Lundi 09h30 - 11h30

Mercredi 17h00 - 19h00

Sente Marinière
51120 MOEURS-VERDEY
Tél : 03 26 81 48 24
mairie.moeurs-verdey@wanadoo.fr

Rédacteurs du journal :
Nathalie DANAU
Alice DUTRIPON

HOMMAGE



René Planson nous a quitté le 30 avril dernier, à l'âge de 59 ans.

Né le 7 avril 1956 à Sézanne, il a passé son enfance à Verdey, puis il a fait construire à Mœurs en 1979

avant de retourner à Verdey, en 2006, dans la ferme familiale.

Il avait de nombreuses activités : électricien de métier, il a monté très tôt son entreprise et travaillait régulièrement pour la commune, notamment pour l'entretien de l'éclairage public ; agriculteur, il cultivait ses terres à Verdey ; sonorisateur, il assurait régulièrement l'animation de soirées.

René s'est engagé comme sapeur-pompier en 1981, avant de devenir chef de corps en 1985, en succédant à Georges Jacquet. Pendant plus de 30 ans, il s'est dévoué pour la commune. Beaucoup

d'habitants ont fait appel à lui pour des interventions souvent ingrates comme la destruction de nids de guêpes, parfois difficiles voire tragiques, comme des incendies ou des secours à personnes. Toujours désintéressé, il utilisait son matériel professionnel pour l'efficacité des interventions et sa sonorisation personnelle pour l'animation de la Sainte Barbe et du 14 juillet.

La commune de Mœurs-Verdey le remercie pour son dévouement et présente ses sincères condoléances à Roger, son père et Claire, sa compagne, ainsi que les autres membres de sa famille.

BUDGET 2015

Comme chaque année le budget est voté au mois d'avril a été approuvé par le conseil municipal. En voici son contenu :

► Dépenses de fonctionnement: 335 626,11 € :

- Charges à caractère général 186 310,47 €
- Charges du personnel 65 300,00 €
- Atténuations de produits: 8 900,00 €
- Virement à section d'investissement: 18 135,64 €
- Autres charges de gestion courante: 52 780,00 €
- Charges financières et exceptionnelles: 4 200,00 €

► Recettes de fonctionnement : 335 626,11 € :

- Excédent reporté 160 094,11 €
- Atténuation de charge: 2 500,00 €
- Vente de produits: 600,00 €
- Impôts et taxes : 96 819,00 €
- Dotations : 68 512,00 €
- Autres produits exceptionnels et produits financiers: 7 101,00 €

► **Dépenses d'investissement : 98 621,09 € :**

▪ Remboursement d'emprunt et autres dépenses:
7500,00 € + 91 121,09 €

► **Recettes d'investissement : 98 621,09 € :**

- Résultat investissement reporté: 4 246,49 €
- Virement de fonctionnement: 18 135,64 €
- FCTVA: 8 800,00 €
- Affectation de résultat : 67 438,96 €

À ceci s'ajoute les subventions à différentes associations

- Voyage scolaire pour le lycée de Sézanne Ecole st Denis (fonctionnement + voyage scolaire)
- Ecoles maternelles et primaires publiques de Sézanne (sorties ou voyages)
- Association Sapeurs-Pompiers, Amis de nos églises, Mondement, Souvenir Français, École de musique
- Association La Moeurinoise, FREPE d'Esternay

Nous versons aussi pour **des organismes** (certains sont obligatoires)

- Trésorerie de la Ferté Gaucher (syndicat du haut Morin), Trésorerie du syndicat intercommunal (transport scolaire), Trésorerie Sézanne (frais scolaire)

Les 4 taxes restent inchangées par rapport à 2014

TRAVAUX ET PLANTATIONS



AVANT

Des travaux de réfection et de consolidation ont été faits sur le pont de Verdey, sur le ruisseau issu de la source du lavoir. Ainsi est conservé la mémoire du passé et surtout les



APRÈS

inscriptions laissées par un promeneur anonyme et dissimulées aux regards des passants.



La commission fleurissement continue d'œuvrer pour l'embellissement de la commune, à Verdey, un tilleul a été planté et trône sur la place à côté

du parterre de fleurs et arbustes entretenus chaque année par les membres de la commission et des bénévoles du hameau.



La charrette devant la mairie a été fleurie différemment, des bancs et des poubelles ont été installés, ici ou là dans Mœurs, ceci afin d'apporter un bon accueil et agrémenter le repos des visiteurs.

Afin de respecter la propreté des espaces verts ou



plantations communaux, il est demandé de **ne pas y déposer des déchets verts ou des branchages**, vous devez soit les emmener à la déchetterie de Sézanne ou bien les garder sur vos propriétés pour compostage.

Après le terrain de boules refait à neuf, qui ravi les habitants et surtout les heureux retraités qui profite au maximum, cette fois c'est une table de ping-pong qui est venu s'ancrer à l'ancien emplacement des jeux d'enfants sur le terrain communal. **Allez petits et grands, à vos raquettes !!!**

BAPTÊME

Le samedi 16 mai l'église de Mœurs a ouvert ses portes pour célébrer le baptême d'Enguerrand, le fils de Nathalie et Frédéric PAGE (château de Mœurs).

La traditionnelle cérémonie a été ponctuée par

une célébration comme dans le temps (pour cette église en tout cas) où l'on baptisait dans les fonts baptismaux à l'entrée de l'église et s'est fini par une bénédiction devant la statue de la vierge Marie, tout récemment restaurée par l'association de l'église.



SALLE COMMUNALE

La commune a investi dans une machine à nettoyer les sols, utilisé par l'employé

communal pour nettoyer la salle après chaque location. De ce fait le conseil municipal a décidé de réviser les tarifs de réservation et le règlement intérieur.

	Habitants du village		Personnes extérieures au village	
	Semaine (*) vin d'honneur	Week-end (**)	Semaine (*) vin d'honneur	Week-end (**)
Grande salle 200 m ²	100 €	200 €	200 €	400 €
Salle réduite 150 m ²	85 €	170 €	185 €	350 €

(*) Lundi 11h jusqu'au vendredi 11h

(**) Vendredi 11h jusqu'au vendredi 11h

14 JUILLET

Rendez-vous à la salle communale pour le partage de la rondelle. Les membres de la commission animation et les conseillers animeront la journée avec des jeux pour petits et grands.

Le corps des sapeurs-pompiers de Mœurs-Verdey organisera un lâcher de ballon.

Nous vous attendons nombreux, accueil des festivités **à partir de 16H00**.

INFOS DIVERSES

L'église Saint Martin de Mœurs ouvrira ses portes au public pour la nuit des églises le **samedi 4 juillet de 20h30 à 23h30**.

La Moeurinoise vous informe que le **vide grenier** change de date pour cette année, et aura lieu le **dimanche 30 août**. Plus d'informations vous seront communiquées prochainement par l'association.

Cette année, l'association des rétro-mobiles passera par notre village, le dimanche 5 juillet vers **10h00** et fera un arrêt au **lavoir de Mœurs** afin de trouver réponse à la question lui correspondant et ainsi remplir leur questionnaire de bord puis poursuivre leur parcours.

Attention, quand vous nettoyez vos jardins, couvrez-vous les bras et les jambes afin d'éviter de toucher une plante toxique qui brûle la peau assez gravement (voir photo)

Vous avez peut-être cette plante chez vous, un habitant du village en a fait les frais malheureusement !!!



* RAPPEL *

Suivant l'arrêté du 5 décembre 2006, les jours et horaires pour les travaux d'entretien de vos terrains avec utilisation d'outils techniques sont les suivants :

➤ Du lundi au vendredi de **8H30 à 12H00** et de **14H30 à 19H30**

➤ Le samedi de **9H00 à 12H00** et de **15H00 à 19H00**

➤ Le dimanche et les jours fériés de **10H00 à 12H00**



Commune de Mœurs - Verdey

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE



Vue sur Mœurs depuis la vallée du Grand Morin



Les Bordes (photo ci-dessus) et Verdey : des hameaux mêlant urbanisation et activités agricoles



Passage de la RN4, une problématique singulière pour la commune

LE PORTER-A- CONNAISSANCE DE L'ÉTAT

MŒURS-VERDEY poursuit ses études pour la **révision générale de son POS, par élaboration d'un PLU.**

Dans un premier bulletin d'information, la nécessité de cette procédure et le calendrier vous ont été expliqués.

Un diagnostic de territoire a été réalisé par le bureau d'études Perspectives, en collaboration avec les élus et en s'appuyant sur le Porter-à-Connaissance de l'Etat. Une réunion spécifique avec la profession agricole et viticole a été organisée en Janvier 2015.

Ce diagnostic a permis de mettre en avant certains enjeux.

Contexte environnemental et paysager :

- Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'Ouest de la commune
- La vallée du Grand Morin élément essentiel d'un point de vue environnemental et paysager
- Très peu de boisements sur la commune – dominante d'un plateau agricole vallonné
- Une urbanisation répartie sur 3 sites (Les Bordes, Verdey et Mœurs) et deux écarts (Placard et Pont de Mœurs)
- Un patrimoine bâti et paysager diversifié (Châteaux, églises, pigeonniers, sources, fontaines, lavoirs, alignements d'arbres, mares, arbres isolés...)
- Passage de la RN4 qui scinde le bourg

Contexte socio-économique :

- Une augmentation importante de la population, mais par à-coup
- Une légère diminution de la taille des ménages avec actuellement une moyenne de 2,7 personnes/foyer
- Les maisons de 5 pièces ou plus sont dominantes
- Les locataires représentent moins de 6 % des habitants
- Quelques logements vacants sont recensés sur la commune
- Une activité agricole et artisanale bien présente
- Des périmètres de protection sanitaire autour des bâtiments d'élevage à prendre en compte
- Des équipements adaptés à la taille de la commune

Ce document, disponible en mairie, regroupe **toutes les informations relatives à la commune**, qui doivent être prises en compte dans le PLU.

Il précise ainsi : la liste et la cartographie des Servitudes d'Utilité Publique, les cartographies des **zones humides**, des zones naturelles référencées, des sites archéologiques... Il précise également les **risques** connus sur la commune, les **périmètres de protection** à prendre en compte (liés aux captages, aux monuments historiques, aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)... Le contexte législatif y est également précisé.

LE P.A.D.D. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dit PADD, est la pièce du dossier du PLU qui précise le **projet communal**. Il définit ainsi les objectifs pour les 10 à 15 années à venir, qui seront ensuite traduits dans le zonage, le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation.

L'objectif démographique de la commune est d'atteindre : environ **400 habitants dans 15 ans** ; ce qui nécessite une moyenne d'un peu plus de 2 constructions par an.

Le projet communal de Mœurs-Verdey s'articule autour de 5 axes majeurs, qui sont ensuite développés.

1 – Maîtriser l'urbanisation et les besoins qui y sont liés, dans un souci de gestion économe de l'espace

Accueillir progressivement de nouveaux habitants / Adapter les équipements et les déplacements / Pérenniser et accompagner les activités économiques

2 – Assurer un développement harmonieux et durable du village en conservant le caractère rural du bourg et l'identité des hameaux

Respecter les identités bâties / Proposer une urbanisation diversifiée

3 – Préserver le patrimoine architectural et paysager

Valoriser le paysage local et notamment la vallée du Grand Morin / Préserver le patrimoine bâti

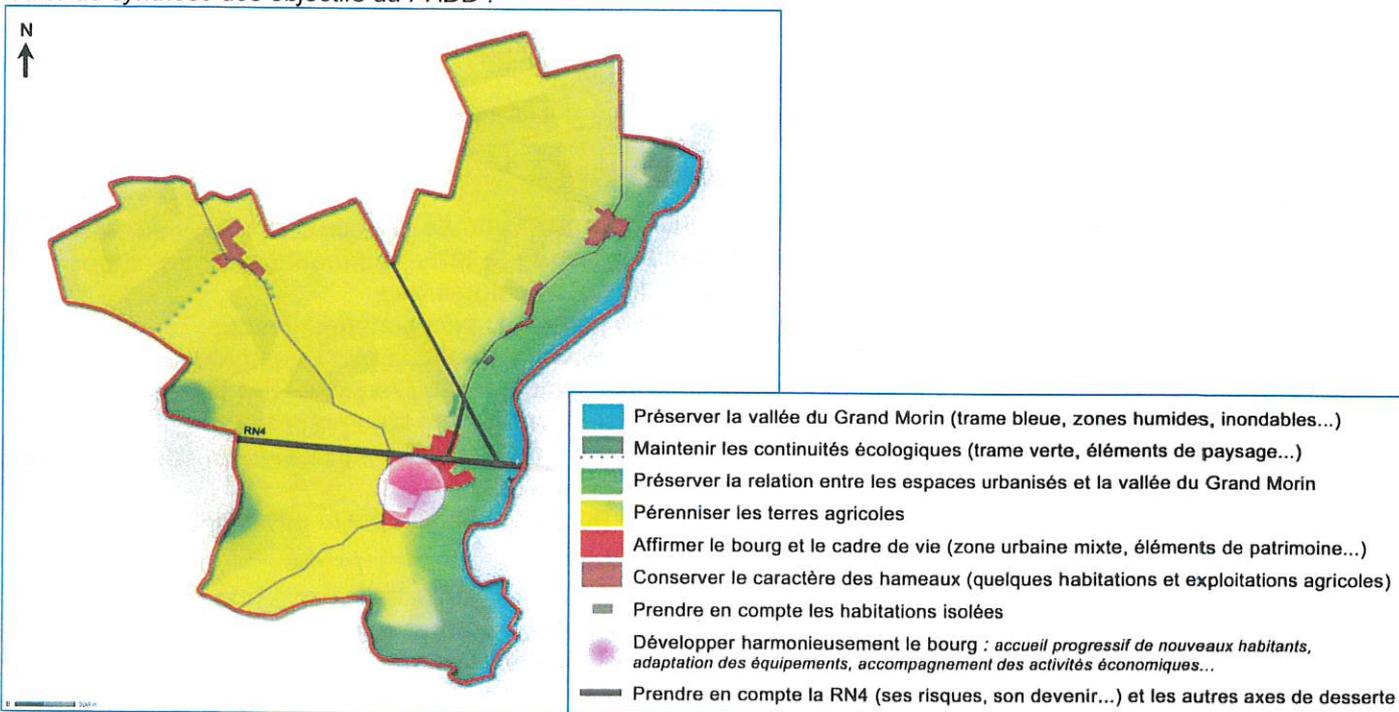
4 – Protéger les espaces agricoles, les espaces naturels et les continuités écologiques

Préserver le contexte environnemental et les ressources naturelles / Identifier les terres agricoles / Prendre en compte les risques

5 – Prendre en compte le devenir de la RN4 et des services à l'usager

Concilier qualité de vie et passage d'une voie à grande circulation / Prendre en compte les risques liés à la RN4

Carte de synthèse des objectifs du PADD :



RAPPEL :
UNE DEMARCHE
CONCERTEE

Une **mise à disposition des éléments** constitutifs du Plan Local d'Urbanisme est organisée en mairie.

Un **cahier de concertation** est à la disposition de tous en mairie pour y inscrire vos remarques, vos idées, vos suggestions et vos requêtes.

Deux réunions publiques seront animées par le bureau d'études.